

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 72 (1936)

Heft: 42

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : † *Albert Rochat*. — Congrès de la F. I. A. I. — VAUD : *Candidature au C. C.* — *Au Grand Conseil*. — *Maisons de commerce*. — *Dans les sections* : *Lausanne*. — *Nécrologie*. — *Départs*. — *De notre caisse de retraites*. — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Allo... Allo !* — NEUCHATEL : *Départs*. — *A propos d'un départ*. — JURA : *Cours pour maîtresses d'ouvrages*. — *Amicale de l'Ecole normale de Delémont*. — *Centenaire de l'Ecole normale de Porrentruy*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Langue d'aujourd'hui, langue de demain*. — *Le nouveau plan d'études belge*. — *Allégeons les programmes*. — INFORMATIONS : *Cours de sports d'hiver*. — BIBLIOGRAPHIE.

† ALBERT ROCHAT

Albert Rochat n'est plus ! Tout invraisemblable que puisse paraître cette nouvelle, il n'en reste pas moins qu'au moment où vous l'apprenez, chers collègues de la Suisse romande, le rédacteur de l'*Educateur* est à son dernier repos depuis mardi 10 novembre. Nous en sommes atterrés... La S. P. R. continue à être durement frappée.

A Mme Rochat, à son fils, à sa fille, notre profonde sympathie.
C. GREC.

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE LA F. I. A. I. (*Fin*)¹

La quatrième séance eut comme objet la discussion du rapport de Lapierre secrétaire-adjoint sur l'*Etat et l'Ecole*. Dix-sept associations avaient répondu aux questions de l'enquête faite auprès des membres de la F. I. A. I. L'étude qu'il a tirée de ces réponses est un document de haute valeur ; nous espérons en faire profiter notre *Bulletin* par de nombreux extraits : il en vaut la peine. D'ailleurs, au cours de la discussion, qui fut intéressante et nourrie, les orateurs ont insisté sur l'impartialité et l'objectivité du travail de Lapierre. Finalement, ses thèses, légèrement modifiées au cours du débat, furent adoptées comme suit :

1^o La création et le maintien d'une atmosphère propice à la culture sont parmi les fonctions les plus importantes de l'Etat. Il ne peut les remplir que s'il peut s'assurer la collaboration libre et spontanée des esprits créateurs et la collaboration confiante et loyale des éducateurs. Cette collaboration ne peut

¹ Voir *Bulletin* №s 38 et 40.

lui être accordée que sous un régime de pensée libre, c'est-à-dire d'expression libre de la pensée et de respect de la conscience humaine.

2^o L'Etat ne doit rien ménager pour que la formation générale et professionnelle des éducateurs les rende plus dignes d'enseigner les autres. S'étant assuré que les éducateurs exercent leur métier avec la probité, le courage et le désintéressement nécessaires, il doit leur faire confiance et les laisser éveiller dans les consciences enfantines le sentiment de la dignité humaine et des responsabilités sociales.

3^o En apprenant aux enfants à raisonner, les instituteurs préparent et assurent l'évolution de la structure sociale ; ils l'obligent à devenir plus humaine, plus raisonnable et plus juste.

4^o Les instituteurs présenteront la nation comme l'œuvre collective des générations passées, œuvre indéfiniment perfectible ; ils souligneront le long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouement qu'elle représente. Ils en dégageront le caractère profondément humain, lui assignant l'idéal le plus élevé, s'emploieront à créer une conscience nationale, libérée de tout mysticisme et de tout chauvinisme.

5^o Les instituteurs montreront que nation et humanité ne s'opposent pas, mais sont conjointes et inséparables ; que l'internationalisme, loin de nier la nation, s'appuie sur elle. Ils souligneront l'interdépendance des nations, la fragilité de l'économie nationale, le péril des antagonismes nationaux. Ils en déduiront que le temps est venu de l'organisation internationale dans la paix et pour la paix .

La cinquième séance fut purement administrative. Le rapport financier fut accepté à l'unanimité, avec félicitations et remerciements au trésorier pour sa bonne gestion. L'avoir total de l'Association se monte au 31 juillet 1936 à 111 403 fr. 86, y compris le Fonds de secours international de 24 098 fr. 85.

Le prochain Congrès se tiendra à Paris, dans la seconde moitié de juillet 1937 ; il coïncidera avec un Congrès international de l'Enseignement primaire organisé par le Syndicat national des instituteurs de France, sous les auspices du gouvernement français, à l'occasion de l'Exposition universelle.

Pour constituer le Comité exécutif, conformément aux statuts et à l'ordre établi, furent désignés : MM. F. Mander, Angleterre ; G. Lapierre, France ; Julien Rochat, Suisse ; Toni, Roumanie ; de Vries, Hollande. La Lithuanie désignera son délégué ; quant à l'Allemagne, le siège de son représentant est toujours vacant.

Les débats officiels furent clos après que le secrétaire Dumas eût lu la lettre du délégué espagnol que nous avons publiée dans le *Bulletin* du 5 septembre. Tous les congressistes se retrouvèrent, le soir, au restaurant du Parc des Eaux-Vives où le Schw. Lehrerverein et la Pédagogique romande offrirent un souper. Soirée charmante. Autour des tables abondamment fleuries avaient pris place des personnalités politiques de Genève, ainsi que quelques membres des sociétés pédagogiques genevoises. On entendit MM. Duchemin, président de l'U. I. P. G ; Rochat, président de la S. P. R. ; Bœsch, président du S. L. V. ; Naine, représentant du Conseil d'Etat ; Guinand, vice-président du Grand Conseil ; Uhler, au nom du Conseil administratif ; Ducommun, au nom du Conseil municipal ; Claparède, pour l'Institut Rousseau, et Dumas, pour la F. I. A. I. Et le Congrès se termina en beauté. N'en déplaise à ses détracteurs, il s'y est fait du bon travail, nous en sommes persuadés, car nous sommes encore de ceux qui pensent

que les hommes ne sont pas sur terre seulement pour se haïr et s'entre-tuer, de ceux qui croient à l'œuvre humanitaire et civilisatrice de l'Ecole.

VAUD

CANDIDATURES AU COMITÉ S. P. V.

Le mandat de M. Berthoud, caissier, arrive à échéance au 31 décembre prochain. Les sections non représentées au Comité sont invitées à désigner un candidat. Il en faut *deux* au minimum pour l'ensemble du canton, celui des deux qui obtiendra le moins de voix devenant suppléant pour une année.

Les candidatures doivent être annoncées au *C. C. avant le 1er janvier 1937.*

AU GRAND CONSEIL

Quand paraîtront ces lignes, la session battra son plein. L'ordre du jour très chargé comprend entre autres comme sujets nouveaux : le centime du travail, la représentation proportionnelle, une motion agrarienne (cumul, retraites, etc.). Au point de vue *traitements et retraites* nous concernant, le Conseil d'Etat propose le *statu quo*, c'est-à-dire la prorogation des mesures prises il y a une année.

La révision de la loi sur l'instruction primaire est à l'étude et le projet du Conseil d'Etat va être remis incessamment à la commission législative chargée de rapporter à ce sujet pour la session de mars. Cette révision concerne *les institutrices mariées, les maîtres rentrant dans l'enseignement et les cours post-scolaires.*

Nous en reparlerons dans huit jours.

L. Cz.

MAISONS DE COMMERCE

La maison *Fink-Seger*, chemiserie-chapellerie, rue *Pichard 14, Lausanne*, rappelle aux sociétaires S. P. V. qu'elle continue les traditions de l'ex-maison *Seger*, en leur accordant le 10 % au comptant.

Pankofer, chaussures, *Vevey*, sans être sur nos listes, fait de même depuis longtemps, ce dont nous le remercions. Nous prions les collègues d'en prendre bonne note.

L. Cz.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — *Gymnastique.* Il est temps de rendre hommage à l'activité désintéressée de M. C. *Bucher* qui, dès le cours obligatoire jusqu'aux vacances d'été, voulut bien donner aux maîtres que cette discipline intéresse, des leçons régulières d'après la nouvelle méthode.

Ces leçons vont reprendre le lundi 9 novembre, dès 17 h., au local de St-Martin, sous la direction de MM. C. *Bucher* et R. *Gruaz* que nous remercions par avance. Elles auront lieu tous les quinze jours, à moins que les participants ne préfèrent des leçons hebdomadaires. Voici l'horaire prévu : les 9 et 23 novembre ; 7 et 21 décembre ; 11 et 25 janvier ; 8 et 22 février ; 8 et 22 mars.

Les instituteurs intéressés n'ont qu'à se présenter à la deuxième de ces leçons.

Alex. Ch.

NÉCROLOGIE

† **Julie Glayre-Duruz.** — Elle s'est éteinte paisiblement après une longue maladie. Son brevet datait de 1891. Elle enseigna trois ans à Ecoteaux et, de 1895 à 1922, à Bofflens. De nature douce et patiente, elle aimait et comprenait particulièrement les petits élèves qu'elle accueillait avec une sollicitude toute

maternelle. Notre délégué lui a dit le suprême adieu de la grande famille S. P. V. devant une assistance recueillie, composée en grande partie de ses anciens élèves et de plusieurs collègues.

R.

† **Mme Ramuz-Blanc.** — On a rendu les derniers devoirs à Mme *Ch. Ramuz-Blanc*. Elle avait fait toute sa carrière à Lausanne et pris sa retraite il y a une dizaine d'années. Notre vive sympathie va à ceux de sa parenté qui font partie de la S. P. V. comme honoraire et comme actif.

L. Cz.

DÉPARTS

Montherod. Mme *Louise Liardon-Favez*. — Chœurs, présents, fleurs, discours. Trente années d'enseignement qui s'achèvent. Trente années de labeur fidèle et incessant. Trente années de bonté, de dévouement, de peines, de joies...

Ainsi se sont exprimées les autorités scolaires et municipales de Montherod en une réunion très intime, très cordiale. Pouvait-il en être autrement ? Bienveillante à tous, laborieuse et sereine, attentive aux misères de chacun, Mme Liardon laisse, dans le petit village, aux maisons pittoresquement groupées, un lumineux souvenir.

Car elle le quitte. La destinée qui lui fut dure aussi vient de la priver de son compagnon de route. Mais il lui reste un fils affectueux qu'elle va rejoindre à Lausanne.

Puisse cette nouvelle vie lui être douce et clémence. Tels sont les vœux de la S. P. V. et plus particulièrement de la section d'Aubonne. M.-F. B.

Vevey. — Notre collègue *Emile Dind* vient de prendre sa retraite. Il avait débuté à Lucens, puis, après un séjour en Allemagne, il fut nommé en 1905 maître d'allemand à Vevey. En 1932, on décida de ne plus enseigner cette seconde langue aux classes B, et le maître spécial reprit une classe ordinaire. Les autorités lui ont adressé les remerciements, les vœux de circonstance et remis un cadeau complété par celui des collègues. Et dans une soirée charmante et « réconfortante », nous avons pris congé de celui qui quitte, en égrenant des souvenirs.

Dans un geste qui l'honore, notre collègue Dind nous a remis 100 fr. pour la Caisse de secours, « à titre reconnaissant pour le travail et le dévouement des différents comités S. P. V. en faveur de la corporation. » Merci. L. Cz.

DE NOTRE CAISSE DE RETRAITES

Extraits de l'exposé de M. Jules Chuard, député, en séance du Grand Conseil (décembre 1935)¹

« ...Durant les années 1922 et 1923, les finances de l'Etat ont été grandement soulagées par la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les pensions, et cela a continué les années suivantes, dans une mesure un peu moins forte, il est vrai. Si donc l'équilibre budgétaire a été rétabli à partir de 1926, il y a lieu d'en attribuer une bonne part à l'application de cette loi. Or, au moment où les bonis d'exercices existaient, qui a songé à faire rentrer au fonds des pensions une partie au moins des fonds que l'on aurait dû y mettre ? Personne. Et en 1930, quand on s'est aperçu que le fonds allait tomber à zéro on n'a trouvé

¹ Voir *Bulletin corporatif* N°s 37 et 40.

qu'une seule solution : augmenter la contribution de 6 à 7 %. Mais, Messieurs, ce n'était pas suffisant, il aurait fallu la porter à 10 ou 11 % et exiger autant de la part de l'Etat. Ces derniers % étaient prohibitifs et dépassaient largement ce que les assurances privées auraient demandé pour faire le service des pensions.

» Dans cette salle, on n'aime pas les actuaires. Et pourtant ils ne donnent que des avis sages et raisonnés. Si on les écoutait un peu plus, on ne se trouverait pas en face de situations aussi tragiques. Quand une dette existe, si on n'y porte pas remède, elle s'enfle rapidement par le simple jeu des intérêts composés...

» Constatons que de 1922 à 1930, le fonds des pensions a déboursé plus de quatorze millions, tandis qu'il n'avait reçu de ses bénéficiaires que de minimes sommes dont le total n'atteignait peut-être pas un million (à l'époque des salaires de misère. L. Cz). Mais ces personnes ont versé ce que la loi exigeait d'elles et l'Etat n'a rien versé de plus. Dans ces conditions, il m'apparaît injuste de leur dire aujourd'hui : « Vous allez encore subir une réduction supplémentaire de 6 ½ % parce que vous n'avez pas suffisamment versé à votre caisse de retraite alors que vous étiez en fonctions. » Elles ont versé ce qu'on leur a demandé, l'Etat en a fait autant, et depuis 1930, les contributions ont passé de 6 au 7 %. Il faut cependant ajouter que l'Etat, dès 1930, a payé tous les déficits annuels.

» ...Si la loi sur les pensions n'avait pas été votée en 1922, l'Etat aurait dû continuer à payer chaque année les anciennes pensions par 600 000 francs ; en outre il n'aurait pas pu mettre à la retraite 230 personnes en deux ans. Nous avons vu qu'en se retirant, elles ont occasionné à l'Etat un bénéfice de 300 000 fr. (augmentations pour années de service) soit en tout 900 000 fr. Or l'Etat a déboursé, comme les maîtres et les pasteurs en fonctions, en tout et pour tout 850 000 francs. L'Etat a donc été généreux puisqu'il a accordé une quantité de pensions sans contre-partie, mais en même temps il a économisé 50 000 francs. « Du cuir d'autrui, large courroie. »

» Ce sont ces largesses, disons mieux, ces inconséquences, qu'il faut payer aujourd'hui.

» ...Le total des dépenses du fonds des pensions pour 1930 était de 1 950 000 francs. Nous nous acheminons petit à petit vers une dépense globale de 3 000 000 francs. Le personnel versant pour son compte un million, il restera à la charge de l'Etat les deux autres millions. Pour le moment, la charge de l'Etat est de un million et demi, mais on arrivera bientôt au dernier demi-million.

» ...On peut se demander ce que feraient seuls, livrés à eux-mêmes, les membres du corps pastoral et du corps enseignant si, au lieu de verser leur contribution au fonds des pensions, ils versaient des sommes identiques à un carnet d'épargne qui leur bonifierait un intérêt annuel de 4 %. Une institutrice économiserait en 30 ans 18 500 francs, un instituteur en 35 ans 31 000 francs, un maître secondaire en 40 ans 46 000 francs... Si l'on voulait tenir compte de la part de l'Etat, il y aurait lieu de doubler ces sommes. Vous voyez qu'elles sont de nature à donner suite à des pensions intéressantes.

» Ainsi on ne fait pas un cadeau, au sens propre du mot, à ceux qui prennent leur retraite. Ils y contribuent largement pendant tout le temps de leur activité de service. Et si, au départ, on a commis des erreurs d'appréciation, si on n'a pas voulu voir la réalité, ils n'en sont nullement responsables... »

(Sténogramme du Grand Conseil.)

(A suivre.)

GENÈVE**U. I. P. G. — DAMES****ALLO... ALLO !**

Que les retardataires se dépêchent de s'inscrire pour la *Revue du 21 novembre...* Il ne reste plus qu'un nombre limité de places !!! Toutefois, ceux qui ne peuvent s'engager à l'avance trouveront quand même des billets à l'entrée. M. P.

NEUCHÂTEL**DÉPARTS**

Neuchâtel. — Le doyen des instituteurs neuchâtelois, M. *Robert Schüpbach*, vient de prendre sa retraite. Atteint presque par la limite d'âge, il compte 45 ans de service, un record qui ne se reproduira plus pour la génération présente, car on ne trouve plus place dans l'enseignement tôt après sa sortie de l'Ecole normale comme jadis c'était le cas le plus habituel.

Ses études terminées, M. Schüpbach est nommé à Savagnier, son village natal, puis il passe à Saint-Blaise et, en 1898, il est appelé au chef-lieu où il enseigna pendant 38 ans. Il laisse le souvenir d'un maître agréable, paternel et bienveillant. D'une santé vigoureuse, il resta jusqu'au bout plein d'entrain et alerte de cœur.

Ce qui fait aussi honneur à notre cher doyen, c'est qu'il a élevé une nombreuse famille et n'abandonna la tâche quotidienne que le jour où le dernier de ses fils fut en état de se suffire.

Son devoir ainsi vaillamment accompli tant à l'école que dans sa famille, M. Schüpbach a droit à un repos bien mérité, et nous lui souhaitons de tout cœur d'en jouir pendant de nombreuses années.

Malgré ses préoccupations, M. Schüpbach trouva le temps de préparer les examens en vue de l'obtention du brevet secondaire pour l'enseignement des travaux manuels. Il obtint ce titre en 1905 et en 1913 il fut appelé à donner les cours de menuiserie à l'Ecole normale cantonale.

Il a été l'objet d'une touchante manifestation de la part de la Commission scolaire de Neuchâtel, au Temple du Bas, le jour de la Fête de la Jeunesse, et la Société pédagogique, dont M. Schüpbach a fait partie pendant toute sa longue carrière, lui a remis un souvenir lors de la réunion de notre section, le 22 octobre.

Le Locle. — La section du Locle vient de décerner le titre de membre honoraire à M. *Henri Jaquet* qui quitte l'enseignement après 15 ans de services, pour s'occuper des affaires publiques. Après les élections de ce printemps, il a été appelé à entrer au Conseil communal par le groupe socialiste.

M. Jaquet a pris une part très active dans toutes les campagnes organisées pour la défense de nos intérêts économiques et il a bien mérité le titre que viennent de lui décerner ses collègues. Nous l'en félicitons en le remerciant pour l'ardent dévouement avec lequel il a défendu des causes qui nous tenaient à cœur.

J.-Ed. M.

A PROPOS D'UN DÉPART

Le 22 octobre, la section de Neuchâtel de la Société pédagogique consacrait une partie de son assemblée à fêter deux collègues qui se retiraient de l'enseignement et leur exprimait sa reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus non seulement à l'école, mais à notre organisation professionnelle.

Je me rendais à cette manifestation avec l'impression que quelque chose

y manquerait. J'en fis part à notre président, mais renonçai finalement à faire charger davantage un ordre du jour déjà bien fourni. Je me promettais cependant de combler cette lacune par un autre moyen et bien que le *Bulletin corporatif* soit déjà débordé de matières, il me paraît tout indiqué de m'en servir à cette fin. Un instituteur, en effet, n'est membre de la Société pédagogique que parce qu'il est instituteur et instituteur que par l'école. Aussi bien ai-je l'impression que quelque chose a manqué dans les témoignages de reconnaissance que l'on adresse à un instituteur qui se retire si la voix de ses anciens élèves ne s'est exprimée, et c'est tout particulièrement le cas quand il s'agit d'un instituteur de la trempe de M. J.-Ed. Matthey.

D'autres auront dit mieux que je ne saurais le faire, les mérites pédagogiques de M. Matthey. Et si, en effet, notre organisation scolaire permet que des « expériences » comme celle de M. Matthey s'en aillent avec ceux qui partent, ainsi que le disait M. Schüpbach, le soussigné eut le rare bonheur de faire ses premières expériences sous la conduite de son ancien maître, et lui doit le meilleur de ce qu'il a. Il lui doit même peut-être sa vocation pédagogique tant était grande l'influence de M. Matthey sur ses élèves.

Un jeune étudiant en théologie me disait récemment : « Je revois quand je veux cet homme, dont la distinction était, je le réalise maintenant, ce qui nous saisit probablement le plus, entrer dans la classe. Je revois son sourire affable, reflet de sa bonté, toujours prêt à apparaître sur ses lèvres, même dans les moments graves de la vie scolaire où il faut « régler les comptes ». Nous croyions avoir de la crainte ; en même temps nous nous sentions à l'aise et en toute sécurité dans notre classe ».

J'interrompis là mon interlocuteur : « Vous avez été élève de M. J.-Ed. Matthey et vous parlez de M. Matthey ! »

Plus récemment encore, j'abordais un groupe de papas que les circonstances avaient réunis et conduits à parler de leur temps d'école. L'un d'eux que j'ai connu comme un parfait voyou exprimait d'identiques sentiments d'admiration et de vénération.

Ce sont là les sentiments de tous ceux qui ont eu la joie de passer dans la classe de M. Matthey, ce maître qui a réveillé ou révélé à elles-mêmes tant de jeunes personnalités endormies ou qui s'ignoraienr encore. Nous étions fiers de lui, fiers de dire que nous étions ses élèves. Il était pour nous, gamins de 12 ans qui avions déjà le sentiment d'être appelés à devenir des hommes, le type parfait de l'homme. Il était l'homme-idéal que nous pressentions... Et au contraire de tant d'impressions d'enfance qui se sont estompées ou qui même nous ont réservé des désillusions, cette impression, cette vénération, c'est le mot, est encore aussi vivante aujourd'hui que par le passé.

M. Matthey, sans doute, « n'a pas fait des dizaines et des douzaines de stagiaires », mais il a fait naître des dizaines et des centaines d'idéals de vie droite, de vie saine, de vie probe...

Son sillon a été labouré profond, très profond. La moisson lèvera, et elle a déjà levé. Dans nos élèves nous reconnaissions ceux qui ont passé par sa classe, et l'on nous pardonnera bien d'avoir dit ici les sentiments de profonde gratitude que gardent à l'égard de M. Matthey les générations d'élèves qui n'ont pas eu d'autre occasion de lui dire leur reconnaissance et leur souvenir ému.

Paul von ALLMEN.

JURA**COURS POUR MAITRESSES D'OUVRAGES**

Les maîtresses d'ouvrages sont formées chez nous dans des cours spéciaux qui s'organisent tous les quatre ou cinq ans, lorsque la nécessité s'en fait sentir. Un de ces cours a débuté le 20 octobre à l'Ecole normale de Delémont. Il durera 30 semaines ; 20 jeunes filles, âgées d'au moins 18 ans, provenant de toutes les régions du Jura, ont été admises à le suivre. A côté des leçons de couture et de tricotage et des cours pratiques, l'enseignement comprend de la pédagogie, du français, de l'arithmétique, du chant et de la gymnastique. La direction du cours a été confiée à M. le Dr Ch. Junod, directeur de l'Ecole normale de Delémont.

AMICALE DE L'ÉCOLE NORMALE DE DELÉMONT

Cette association d'anciennes élèves de l'Ecole normale a eu son assemblée annuelle dimanche 25 octobre, dans les locaux de l'Ecole. Près de 70 d'entre elles y étaient réunies en compagnie de leurs cadettes, du président de la Commission et du corps enseignant au complet ; l'ancien directeur, invité aimablement à la réunion, avait dû s'excuser pour cause d'empêchement majeur. Ce fut une très agréable journée pour tous les participants et qui témoigna du grand attachement des anciennes élèves à leur chère Ecole normale. On y entendit une conférence fort intéressante de l'écrivain neuchâteloise Magali Hello, pseudonyme qui dissimule une collègue de La Chaux-de-Fonds ; le sujet en était : « Le théâtre et l'éducation ». Mlle Adrienne Froidevaux, maîtresse secondaire, lut des vers de sa composition, dont voici quelques strophes :

*Ce n'est pas seulement de pain que nous vivons !
Il existe une Source où toujours nous trouvons
Une ivresse divine au fond d'un vieux ciboire.
Elle déverse en nous, si nous daignons y boire,
L'espoir et le succès, le bonheur et l'oubli.
Fontaine merveilleuse au bassin tout rempli
De rêve, de beauté, d'im palpables richesses !
Tu vis naître Peau d'Ane et bien d'autres princesses ;
Tu berças le sommeil d'Homère et de Ronsard ;
Pour Wagner tu pleuras le sort d'Yseult la Blonde,
Tu peignis les splendeurs, les misères du monde
Dans les purs joyaux des Lettres et des Arts.
Tout ce qui rend la vie agréable et touchante,
Tout ce qui nous émeut, tout ce qui nous enchanter,
Toi seule as su l'offrir et nous l'offres encor,
O douce Illusion, notre ultime trésor !*

CENTENAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE DE PORRENTRUY

Il y aura cent ans l'année prochaine que l'Ecole normale de Porrentruy a été fondée. Les autorités scolaires intéressées et spécialement M. le Dr V. Moine, directeur de l'établissement, songent déjà dès maintenant à l'organisation de festivités prévues pour l'automne 1937, en vue de célébrer comme il convient ce centenaire. Tous les Jurassiens, et en particulier le corps enseignant, se réjouissent par avance de commémorer un événement qui a contribué dans une si grande mesure au développement culturel et social de notre petit pays. Avant les années 1830, les modestes écoles qui existaient dans certains villages n'avaient que des maîtres d'occasion, pauvres célibataires sans culture spéciale, qu'on traitait à peu près de la même manière que le berger des moutons.

Le cinquantenaire de l'Ecole normale fut souligné en 1887 par une modeste fête, qu'organisa le directeur d'alors, Gustave Breuleux. La série sortante de cette année-là se retrouvera sans doute au centenaire pour célébrer son propre cinquantenaire d'obtention du brevet ; elle compte encore actuellement cinq membres, sur onze que nous étions.

H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LANGUE D'AUJOURD'HUI, LANGUE DE DEMAIN

VIII. Syntaxe.

J'ai signalé plus haut la phobie d'un professeur à l'endroit de la construction *soit... ou*, jusqu'au jour où il a dû constater qu'elle est parfaitement française.

Même mésaventure est arrivée à un autre collègue, qui ne tolérait pas *tout... que* suivi de l'indicatif : « les grammaires qui l'admettent sont dans l'erreur ». Je fus curieux d'y regarder de plus près, en faisant, pendant quelques mois, le recensement des *tout... que* rencontrés au cours de mes lectures ; indicatif ? subjonctif ? cela s'équilibrerait à peu près. Alors, ne soyons pas plus royalistes que le roi !

C'est donc du français d'hier. Je crois en revanche que *l'ellipse du verbe être après parce que et puisque* est récente : « cet élève est retardé, parce que malade » ; il n'y a évidemment nulle équivoque ; et, pour moi, ce n'est pas laid. Plus dure à avaler, cette négligence, disent les uns, voire cette horreur, quand le premier *être* est auxiliaire : « il n'est pas venu, puisque malade ». Plus dure encore, quand la proposition principale comprend un verbe autre : « il n'a pu faire son travail, parce que malade ». Ellipse violente. Admissible ? Est-ce déjà du français d'aujourd'hui ?

Il en est une autre, moins fréquente, qui paraît plus violente encore : « Je ne sais quand je pourrai partir ; si demain, tant mieux ; si plus tard... » Mais n'allons pas croire que ce soit du vandalisme contemporain. Chateaubriand écrit : « le dîner fait, on restait ensemble ; alors, si l'été, mon père visitait ses potagers ; si l'automne, il partait pour la chasse ». Et Paul Vacquerie (moins connu, mais prosateur excellent) : « s'il s'agit d'industrie, on nomme des industriels ; si de marine, des marins, si de banque, des banquiers ». Ici, encore, ne soyons pas plus royalistes que le roi : les rois de la plume

Autre ellipse, toute récente celle-ci, et courante chez nos romanciers : « N'entre pas, gémit-il ! — C'est terrible, pleura-t-elle : — Tu me le payeras, coupa-t-il », pour : dit-il en gémissant, en pleurant, d'un ton coupant. A-t-elle quelque chance de succès durable ? Probablement. Car — il faut ne pas se lasser de le répéter — l'ellipse est non seulement d'emploi constant en toute langue, mais la condition *sine qua non* de leur développement : dans la syntaxe comme

dans le vocabulaire. Il est bon d'ajouter qu'elle oblige à quelque réflexion ; sous peine de faire dire des énormités. Selon un faire-part mortuaire, « Dieu l'a reprise paisiblement » ; selon un autre, « Il l'a rappelé à lui accidentellement ». Tout commentaire serait indécent ici. Mais nous pouvons bien nous égayer un peu aux dépens de *M. Poincaré dans la Meuse*, et même de *M. Chuard dans la Broye* : lesquels furent en tournée de nature politique, l'un dans le département de..., l'autre dans la vallée de ... — Saviez-vous que la commune de Lausanne est engagée dans une affaire « pour une somme plus que ronde » ? — Avez-vous constaté que, si *le boucher est déjà fermé, le mastroquet est encore ouvert* ? — Ne nous inquiétons pas trop de « la grève des menuisiers au Grand Conseil », ou de « la fermeture du canal de Suez au Parlement anglais » (mai 1936).

Voici le moment de reprendre un cas signalé précédemment : la suppression de *qui* et de l'auxiliaire *être*, devant certains participes. Quand il s'agit de la forme passive, le tour est admis depuis des siècles : un travail corrigé, mon article terminé, je... Puis le procédé s'est étendu aux verbes neutres et pronominaux : le bétail *monté* trop tôt au pâturage, des maisons *écroulées*, les gens *réfugiés* sur les toits. Ça, ce n'est pas récent.

Mais le plus curieux de l'affaire, c'est la création de néologismes violemment elliptiques : les chevaux *accidentés*, pour « victimes d'un accident » ; et même, comme substantif : « les *sinistrés* ont été secourus ». Ce n'est peut-être pas joli, joli ; mais trop commode pour que la langue de demain se refuse à enregistrer ces innovations.

* * *

C'est en ce chapitre qu'il faudrait traiter plusieurs cas signalés précédemment :

- la périphrase : se rendre acquéreur ;
- le pléonasme : enchevêtrés les uns dans les autres ;
- la cacographie : proposer à ce que ;
- toutes innovations à noter comme indésirables, scandaleuses.

M. Nicollier en vitupère une autre¹ et avec raison : « L'Aéroclub de Suisse nous a fait savoir que tel planeur *avait été volé* — lisez : avait été employé — par un nombre donné de jeunes pilotes. — Il y a deux jours, le match de natation hivernale *a été nagé* — et non

¹ Autre entorse récente à la langue : *vitupérer contre quelqu'un*, au lieu de « *vitupérer quelqu'un* ».

disputé — en la piscine de X. sur Y. Je n'invente rien ; poussé par un sentiment charitable, je tais seulement le nom des lieux et celui de la triomphatrice. Au train dont les athlètes y vont, nous pourrons annoncer bientôt que telle régate *a été naviguée* au large d'Ouchy, que le « critérium » des « as » cyclistes de Fouilly-les-Oies *a été roulé* sur d'excellentes pistes goudronnées, et que le vainqueur *a été dormi* toute la nuit ».

Comment nous préserver de l'affreux germanisme : les billets *sont à prendre* au guichet ? Je l'ai relevé pour la première fois, il y a quelque quinze ans, dans une gare broyarde. Dès lors, combien de fois ! « Ce questionnaire est à retourner à... — Les livres sont à rendre avant les vacances. — Cet impôt est à payer chez le receveur. » Cette horreur « est à relever » dans plusieurs articles consacrés au français malmené.

En voici une que je n'ai jamais vu signaler, bien qu'elle me crève les yeux presque tous les jours, et parfois sous la plume de gens fort sévères à eux-mêmes et... à autrui : « Frileux, il ne porte que des bas de laine, en hiver comme en été ». — Inversement : « Robuste il dort la fenêtre ouverte, aussi bien en été qu'en hiver ». — « Pour cette collecte, nous comptons sur les riches aussi bien que sur les pauvres ».

Logique déconcertante ! Et le plus singulier, c'est que ceux à qui l'on signale cette incongruité doivent lire plusieurs fois avant de voir l'erreur !

* * *

Un chapitre de syntaxe particulièrement intéressant à l'heure actuelle concerne *la place du qualificatif*. M. l'abbé Vincent, qui lui consacre cinq pages dans son *Péril de la langue française*, a l'air d'ignorer la tendance récente à dire : un indésirable personnage. Il donne du problème un résumé substantiel (que je résume à mon tour), mais en s'en tenant aux distinctions qui, dès longtemps, sont acquises à la langue : 1. « un véritable ami », exprimant une qualité permanente ; et « un ami véritable », épithète de circonstance¹ ; 2. « un triste accident », locution courante ; et « un accident triste », marquant un fait d'une tristesse particulière (on dirait maintenant : « d'une particulière tristesse ») ; 3. différences de sens : un brave homme, un homme brave ; la dernière année, l'année dernière, etc., etc.

¹ J'avoue ne pas sentir cette distinction.

S'il s'était avisé d'un № 4, la matière ne lui eût pas manqué. Elle est même si abondante, que je renonce à traiter ici le sujet, et me borne à quelques indications, lesquelles inciteront peut-être tel lecteur à une étude approfondie.

Il constatera que l'inversion, récente, du qualificatif est particulièrement fréquente dans les titres de romans : un impossible amour ; l'inutile effort (Ed. Rod), une douloreuse aventure, l'inévitable épreuve. Guère moins fréquente dans la page où les quotidiens publient les nouvelles du jour : « une bizarre affaire, une compromettante discussion ».

Il constatera que cette inversion provoque parfois des cacophonies ; on peut passer à Alphonse Daudet « un singulier enfant que mon frère Jacques » ; mais, « un particulier attrait » est bien rocaillieux.

Il s'arrêtera au cas du double qualificatif : « des objets d'une élégante et soignée bienfacture ». Et il tiendra cette construction pour violemment néologique : « il faut admettre de logiques expressions nouvelles » ; et il se demandera si cela devient une manie dans : « cette *incomplète bibliographie* est déjà bien longue ; c'est une nécessité dans *l'infini domaine* de l'histoire littéraire ».

* * *

En fait d'*inversions*, en voici que j'ai bien de la peine à trouver soit gracieuses, soit utiles : « elle épouserait Pyrrhus, pour, *dans tous les cas*, retarder la mort de son fils (Faguet). — Je t'envoie ton frère, *avec, pour te distraire*, un jeu de cartes. »

Autre inversion curieuse : « *Si notre séparation sera longue, je l'ignore* (Daudet). — Si nous recevrons cet envoi, c'est ce qu'on ne peut savoir. »

Au sujet de *si*, un autre cas : « Si les yeux s'ouvriront à l'horizon nouveau, le cœur n'oubliera pas... — Si les mines françaises pourront être mises à contribution, il n'en sera pas de même des anglaises. »

Ellipse : « l'Alsace économique ; carte économique de l'Alsace » (*Illustration* du 23 mai 1936). — « Le mois de juin astronomique ».

Abrégeons, en déballage, pêle-mêle.

Verbe intransitif qui prend un régime : *enquêter* une affaire ; *faciliter* le client (déjà indiqué).

Construction que réprouvent toutes les grammaires, sous le nom d'*équivoque grammaticale*, ... et que se permettent la plupart des

écrivains : « Les plus hautes conceptions sont venues en n'y pensant pas » (Samuel Cornut). — Ayant traversé un salon, on le fit entrer (Maupassant). — « C'est sans les chercher que naissent les émotions de l'amour » (Bordeaux). *En traçant* ces derniers mots, ce 16 novembre 1861 à 6 h. du matin, *ma fenêtre* est ouverte (fin des *Mémoires d'outre-tombe*).

Création de lourdes *locutions prépositionnelles* : en évitation de, pour ce qui concerne, attirer l'attention au sujet de.

Ne nous laissera-t-on pas bientôt la paix quant à la construction : « Elle lui a couru après » ? D'autant plus qu'elle n'est pas exactement synonyme de : elle a couru après lui. Dans un article précédent, j'aurais voulu écrire : « si nous leur avions mis sous le nez... » ; je n'ai pas osé donner ce fâcheux exemple, et me suis rabattu sur « si nous avions mis sous leur nez » !

J'ai fait allusion déjà aux difficultés que nous cause le *ne dubitatif* ; pas seulement des difficultés ; jugez-en plutôt : « Avec de tels exemples, il n'est pas étonnant que les dames *ne* se sentissent le désir de... — Rarement pareille manifestation de sympathie *ne* (!) fut mieux méritée. — Il reste possible que le parti radical *ne* se rapproche du front national (*Action française*, mai 36). — Mme B., brisée de fatigue, *ne pouvait plus ne penser qu'à son fils !* »

Ça, de la langue de demain !

Comme chez l'autre, il y a à prendre et à laisser.

Ed. VITTOZ.

LE NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES BELGE

(Suite)¹

3. *Arithmétique*.

« Les exercices d'observation offriront de nombreuses occasions de familiariser les petits avec les notions de dimension, de quantité et de forme. On les conduira ainsi à la perception et à la conception du nombre ; ... »

« Ce qui importe en premier lieu, c'est de faire comprendre le sens des opérations pour que les élèves sachent quelles opérations ils doivent faire et qu'ils accomplissent ainsi un acte d'intelligence. En second lieu, ils doivent savoir faire correctement ces opérations... »

« Proposons aux élèves des problèmes se rattachant à la vie et à la réalité et énonçons-les avec la plus grande simplicité. Méfions-nous des problèmes-types et des solutions « apprises ». Nous ferons les mêmes réserves au sujet des plans dont on se sert pour la solution des problèmes, car ils sont en général plus difficiles à faire que la solution même. Les tâtonnements réguliers et ordonnés sont, pensons-nous, des procédés de recherche recommandables ;... »

¹ Voir *Educateur* N°s 39 et 40.

4. *Histoire.*

« Les faits — si humbles soient-ils — qui concernent la petite patrie et la terre où s'élève la maison de leurs parents seront suivis par les enfants avec une attention émue et ils contribueront à donner une intelligence plus claire de l'évolution de la grande patrie. Sur une vieille muraille, devant un beffroi hautain, au pied d'une tour romane ou d'une antique chapelle, on peut lire beaucoup d'histoire et communier avec le passé. Montrer aux enfants les vestiges de ce passé partout où ils existent et leur dire comment leurs ancêtres ont œuvré, peiné, pleuré sur un même sol, c'est donner une leçon admirablement concrète et active de solidarité et d'unité.

» Mais au delà du village, on verra le pays dont on leur racontera l'histoire avec amour et sincérité. L'enfant n'est pas insensible à cet enseignement. Il en est même curieux et avide. Si l'étude de l'histoire a si souvent déçu, c'est parce que l'on n'a pas su tenir compte de l'âme enfantine... »

« Au second degré, on racontera aux enfants quelques grands faits et des récits pittoresques de notre histoire. L'imagination enfantine aime les faits extraordinaires et les tableaux d'une beauté simple.

» L'enfant de cet âge s'intéresse au monde lointain, aux coutumes d'autrefois, au genre de vie de nos ancêtres, à leurs succès ou à leurs défaites. Ces faits historiques, choisis de préférence dans la région, contribueront à donner une première idée de la perspective du passé, mais ils s'adresseront plus à l'imagination et à la sensibilité qu'à l'intelligence proprement dite... »

« Dans cette évocation du passé, on fera une large place aux faits artistiques, scientifiques et aux biographies d'hommes célèbres. Il ne faut pas laisser croire que le passé n'a été que batailles et invasions. Au moyen de gravures, de documents recueillis par les élèves (travail collectif, méthode des projets), on initiera ceux-ci à l'histoire des choses : l'habitation, le vêtement et la nourriture à travers les âges, le chauffage, l'éclairage, le mobilier, les moyens de transport, etc., et contribuera à leur donner l'intelligence et le respect du passé... »

5. *Education morale.*

« Accumuler des ordres, des défenses et des impératifs, ne compter que sur des discours pour éduquer la conscience et former la moralité, c'est le juste pendant du verbalisme en éducation intellectuelle.

» Il n'est pas question de renier les principes impératifs, de règles ou d'obéissance, mais leur simple affirmation est impuissante à les faire accepter. Inculquée du dehors, la loi reste extérieure à la conscience et ne touche pas le noyau vital de l'âme de l'enfant. Il faut que l'éducateur acquière le sens de cette réalité humaine et profonde qu'est l'enfant. Celui-ci n'est pas un rebelle en puissance dont il faut prévenir la révolte en l'accablant de prohibitions et de défenses.

» L'Ecole doit faire vivre l'enfant dans une atmosphère d'activité morale qui permettra l'éveil des personnalités naissantes et qui enseignera à mettre l'individualité au service de la collectivité. La coopération dans le travail sera le procédé le plus fécond de formation morale, car il donnera à nos enfants le sens de la discipline, de l'obéissance et de la responsabilité.

» Le maître apparaîtra en éveilleur et en animateur des buts nobles en rendant possibles de belles activités.

» Est-il besoin de dire que cet apprentissage de l'autonomie et de la coopé-

ration commencera de façon très modeste et que l'on devra en graduer insensiblement les progrès... »

6. *Ecriture.*

« L'écriture script est à préconiser. Elle est extraordinairement simple et claire. Elle est, de plus, harmonieuse, agréable à l'œil et elle exige le soin et l'attention... »

* * *

Ce ne sont là que quelques glanures parmi les 150 pages de texte serré que comporte le plan d'études. Elles suffiront au lecteur pour se faire une opinion raisonnée et pour l'encourager à lire *in extenso* ces pages vivifiantes.

Grâce à cet effort, l'école active, malgré les temps difficiles que nous traversons, marque un nouveau pas en avant et entre plus intensément dans la pratique scolaire d'un pays qui, à tant d'égards, peut être comparé au nôtre.

(*A suivre.*)

R. DOTTRENS.

ALLÉGEONS LES PROGRAMMES

L'Ecole Libératrice du 9 mai 1936 nous apporte dans ce domaine une idée qui nous paraît intéressante. Il s'agit de l'enseignement de l'histoire de France, mais nous pouvons très bien l'appliquer aussi à notre histoire suisse, moins longue, moins envahissante, cependant bourrée de petits faits, flanquée de dates encombrantes qui « font bien » dans un examen de fin d'année, mais n'ajoutent rien à la vraie culture du candidat.

« Mon ami le débutant, enseigner c'est choisir. Un historien est un savant qui ne se croit peut-être pas autorisé à présenter une matière historique rétrécie. Mais toi, apprenti pédagogue, tu ne dois pas sombrer dans cette forêt immense et touffue. Prends ta hache, aère et ménage quelques vastes éclaircies... »

« Faisons un choix parmi les paroles historiques... « Je veux tout, je peux tout, je sais tout », phrase prononcée par Napoléon, peut résumer toute son épopée. Il a voulu et a été général, premier consul, empereur. Il n'a pas pu vaincre la Russie, l'Angleterre, les Alliés. Il a su organiser la vie administrative de la France et des pays conquis. »

Cette manière de choisir, de mettre en sous-titre d'un chapitre une pensée, une phrase typique nous donnerait en histoire suisse des sujets tout renouvelés. Par exemple : la leçon de tolérance de Wengi : « Que mon sang coule avant celui de mes frères ! »

L'union fait la force : l'alliance des Waldstätten.

Le sacrifice de sa vie pour les autres : Winkelried.

En cherchant un peu, nous aurions ainsi un cours de morale bien illustré. Certains récits nous montreraient : que nul n'est prophète dans son pays : Davel ; que le tyran finira mal : Waldmann ; que l'orgueil va devant l'écrasement : le Téméraire.

Il va bien sans dire que nous ne songeons pas à commencer tous les chapitres d'histoire par un proverbe ! Mais cette révision du programme sous un angle éducatif et moral nous permettrait d'éliminer tout un fatras de débats, de querelles irritantes pour insister d'autant plus sur les faits qui ont marqué un élan vers plus de bonté, de justice et de compréhension entre humains : le convenant de Sempach, la médiation de Nicolas de Flue, la Croix-Rouge et la S. d. N.

L. Cz.

INFORMATIONS COURS DE SPORTS D'HIVER 1936**A. Cours de ski du 27 au 31 décembre 1936.**

1. A *Bretaye*, pour instituteurs (si le nombre des inscriptions n'est pas suffisant, on acceptera des institutrices).
2. Au *Lac Noir*, pour instituteurs.
3. A *Grindelwald*, pour institutrices.

B. Cours de patinage du 27 au 31 décembre 1936.

1. A *Berne*.
2. A *Bâle*.

Les participants recevront les frais de voyage III^e cl. (trajet le plus direct) et 5 indemnités journalières de 4 fr. 50.

Les participants qui peuvent rentrer chaque soir à leur domicile ne toucheront aucune indemnité journalière, on leur remboursera par contre leurs frais de voyage (taxes de tramway non comprises).

Les inscriptions doivent indiquer : l'adresse exacte, l'année de naissance, l'âge des élèves auxquels on enseigne, les cours d'hiver déjà fréquentés en spécifiant le lieu et l'année.

L'inscription doit également contenir une attestation des autorités scolaires certifiant que la personne qui s'annonce enseigne les sports d'hiver à ses élèves.

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise également, sans subvention de la Confédération, et contre paiement d'une finance de cours :

Cours de ski, du 27 au 31 décembre 1936.

1. A *Morgins*.
2. A *Wengen*.

Finance de participation : membre de la S. S. M. G. 12 fr., les autres personnes 15 fr.

Cours de patinage, du 27 au 31 décembre 1936.

- A *Davos*.

Finance de participation : membre de la S. S. M. G. 16 fr., les autres personnes 20 fr.

Inscriptions jusqu'au 30 novembre à M. P. Jeker à Soleure.

Puissent participer aux cours subventionnés, les instituteurs et éventuellement les institutrices qui enseignent le ski et le patinage dans les écoles populaires et qui remplissent les conditions indiquées ci-dessus.

Les cours non subventionnés sont destinés à tous les instituteurs et à toutes les institutrices. La déclaration des autorités scolaires n'est pas nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise. — Sommaire de la 5^e livraison (septembre-octobre 1936). — La confrérie réformée d'Echallens pendant le XVIII^e siècle, par H. Germond. — Le régime des deux Etats souverains à Echallens, par André Jaquemard. — Saint-Barthélemy, ombres savantes et galantes, par Henri Perrochon. — Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud (II), par E. Olivier. — † François Isabel. — Compte rendu de la séance du 24 juin de la Commission des monuments historiques. — Chronique.

On s'abonne à toute époque à l'imprimerie Centrale S. A., 7, rue de Genève, Lausanne. Fr. 8.— par an.



Beaucoup confondent encore une coopérative avec une entreprise commerciale ordinaire. - C'est une grave erreur ! - La coopérative de consommation se distingue essentiellement des autres entreprises par le fait qu'elle ne garde pas pour elle les excédents d'exploitation, mais qu'elle les répartit équitablement, en fin d'exercice, entre tous les sociétaires. Tout comme les anciens Confédérés, les coopérateurs s'unissent pour défendre en commun leurs intérêts et pour s'entr'aider conformément au principe : Un pour tous, tous pour un !



UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE

Lanterne à projections et appareil Bol-Fix

pour bandes pelliculaires, à liquider. S'adresser au Musée scolaire de Lausanne.

Noël ! Noël !

S'adresser pour choix et commandes à M. L. Barblan, past. Lausanne, Bergières, 1.

Grand choix de choeurs mixtes, d'hommes et d'enfants, édités par la commission inter-ecclésiastique romande de chant religieux.

Favorisez

L'industrie du pays par l'achat d'appareils pour **PROJECTIONS LUMINEUSES**

de fabrication suisse. Modèles sérieux. Demandez sans engagement offres et références à

Paul SAVIGNY constructeur, LUCENS (Vaud). Tel. 99.169

L'ALLEMAND

à l'**Ecole Tamé, Baden 57**. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

J. A.

Renseignements
sur le
chauffage électrique

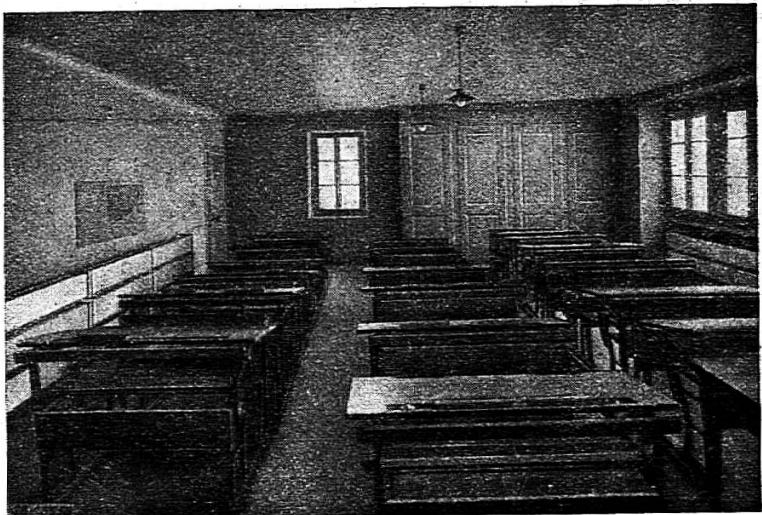
"ELRADIA"

auprès de notre
bureau technique

Berna S.A.

Dépt. appareils
électriques

Usine
de
St-Blaise
(Neuchâtel)
Tél. 75.323



**Chauffage
électrique
rationnel**

pour églises, collèges, salles de réunion,
applications industrielles.



Flûtes douces ou flûtes à bec

Soprano do depuis fr. 5.—. Soprano do modèle spécial pour écoles dit «Bach» fr. 9.—. Alto fa, depuis fr. 18.—. Fourre en toile depuis fr. 1.—. Etuis bois depuis fr. 1.75. Méthode Aeschimann depuis fr. 1.50. Beau choix de musique. Envois à l'examen. Remise importante par quantité. Seul dépositaire des meilleures marques : Bach ; Goldklang ; Merz.

FŒTISCH FRÈRES S. A. Caroline, 5, Lausanne

Pour embellir votre Noël :

faites l'achat du recueil de **Poésies et Dialogues** pour petits et grands

Noël

par Adolphe Amez-Droz

Aux Editions des Nouveaux Cahiers

Un volume soigné, format 14/19 cm., sur beau papier bouffant, **prix Fr. 2.-**

Dans toutes les librairies et chez l'auteur, à Villiers 4 (Val-de-Ruz).

Nombreuses poésies inédites de 6-8 lignes à une page et plus, dialogues en vers et en prose à réciter devant l'arbre.

Grand succès Deux éditions épuisées en quelques jours, une troisième est actuellement sous presse.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRitet
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

CORNuz, VEVEY
VANNIER, GENÈVE
M.-J. LONG, GENÈVE
J. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VIENT DE PARAITRE

Almanach Pestalozzi

1937

Agenda de poche dès écoliers suisses.

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un vol. in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte, 3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume relié toile	Fr. 2.50
Edition pour jeunes filles, un volume relié toile	» 2.50

Ce compagnon précieux de la jeunesse vient de sortir de presse. C'est pour beaucoup d'écoliers un fidèle ami déjà, mais que ceux qui n'ont pas encore fait sa connaissance n'hésitent pas à acquérir ce petit livre, véritable film dont ils feuilletteront toute l'année les pages captivantes et variées où abonde l'illustration. Les sujets traités sont intéressants et divers :

inventeurs et artistes de l'âge préhistorique, potiers de l'Inde, la technique moderne à la conquête de la terre, le problème de l'eau, l'histoire du café, voiliers et vapeurs, les trombes, les caravanes, le prix des animaux de zoo, jeux d'animaux, criquets pèlerins, poissons voyageurs, termites, moustiques, l'art des noeuds, les parachutes, les signaux, etc.

Des pages illustrées en couleurs sont consacrées à l'histoire de l'art. Il contient aussi des conseils pratiques et des statistiques mises à jour et auxquelles on a souvent recours.

On a introduit cette année, un concours d'observation dans la nature qui intéresse tous ceux qui, dans leurs promenades, ouvrent les yeux sur le monde merveilleux qui nous entoure et qui le regardent avec une intelligente curiosité.

L'Almanach Pestalozzi est considéré à juste titre comme le *vade-mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées. Il leur fait aimer ce qui est beau et leur donne le goût de s'instruire.



ALMANACH
PESTALOZZI
1937

Chaque année, fillettes et garçons de la Suisse romande l'attendent impatiemment, non seulement parce qu'il contient la liste des heureux gagnants aux concours de dessin, de découpage et d'énigmes, mais surtout parce qu'il les renseigne sur une foule de sujets et qu'il est adapté à leurs goûts actuels.

Quel cadeau fera plus plaisir aux enfants ? L'Almanach Pestalozzi est instructif, récréatif, il contient tout ce qui, actuellement, peut intéresser la jeunesse.